



MODELISME CLUB D'ILLZACH MODENHEIM

Ecole des Quatre Saisons, rue de Mulhouse 68110 ILLZACH

Formulaire à remettre au Trésorier

Mr Jean-Michel DESANTI
17, rue Sadi Carnot
90000 BELFORT
☎ 06 08 89 54 83
✉ desanti.jean-michel@orange.fr

ou

au Président

Mr Christophe RENCK
41, rue Poincaré
68460 LUTTERBACH
☎ 06 08 98 74 73
✉ christophe.renck@gmail.com

DEMANDE D'ADHESION

NOM : _____ PRENOM _____

Né(é) le : _____ à : _____ Nationalité : _____

Adresse : N° _____ Rue : _____

CP : _____ Ville : _____

Tel. Domicile : _____ Tel. Portable : _____

E-Mail : _____

Cotisation Club€ + Licence FFAM€ + Droit d'entrée 16€ =€

Joindre une photo d'identité (numérique de préférence par E-mail) et un certificat médical demandé par la fédération lors de la première inscription. Pour les tarifs à appliqués selon l'âge du membre se référer aux tarifs page suivante

Je déclare par la présente, adhérer au MOCIM et m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur, le règlement de terrain du MOCIM ainsi que les lois qui régissent la pratique de l'aéromodélisme.

Fait à : _____ le _____

Signature :

A payé la somme de :

- Espèce
- Chèque N° : _____

AUTORISATION PARENTALE

Pour les adhérents mineurs

Je soussigné, Nom : _____ Prénom : _____

Père, mère ou tuteur de l'adhérent cité ci-dessus

Autorise l'adhérent cité ci-dessus à adhérer au MOCIM

Fait à : _____ le _____ Signature :



TARIFS

LICENCE FFAM :

+18 ans loisir :	44,00€
17-18 ans loisir :	24,50€
15-16 ans :	14,50€
-15 ans :	7,50€

La licence FFAM comprend une assurance qui vous protège à 2 niveaux, en Responsabilité Civile pour les dommages matériels et corporels qui peuvent être causés aux tiers et en Individuelle Et en accident pour les dommages corporels que l'aéromodéliste, lui-même peut subir en pratiquant l'activité, que ce soit sur le terrain ou à son domicile.

Ces deux garanties d'assurance sont acquises à la condition expresse que le matériel qu'il utilise soit conforme à la réglementation française. Cette réglementation concerne les catégories d'aéromodèles (Catégorie A et B) et pour le matériel radioélectrique, l'obligation de porter le marquage CE et de respecter les fréquences de radiocommandes autorisées sur le territoire français.

La licence fédérale permet-elle de voler en dehors d'un terrain de club ?

La licence fédérale et surtout l'assurance qui y est liée permettent de voler en France et à l'étranger et en tout lieu. Toutefois, afin de ne pas exercer d'une façon abusive, il est convenu que lorsque le licencié évolue sur un terrain autre qu'une surface reconnue et utilisée habituellement par un club affilié, il est de bon ton d'obtenir une autorisation du propriétaire du terrain.

Si cette autorisation ne peut être obtenue (cas du vol de pente en montagne notamment), il convient que l'aéromodéliste se comporte en bon père de famille et n'utilise pas une zone où il existe un danger potentiel pour lui-même et pour les autres que cela soit une personne ou un animal. Dans tous les cas, vous devez également respecter une hauteur de vol maximum de 150 mètres (500 pieds) et faire évoluer votre aéromodèle en dehors d'un espace aérien contrôlé (aérodromes, aéroports, terrains militaires, etc). En cas de doute, contacter la fédération.

LICENCE MATERIALISEE :

La licence matérialisée n'est plus délivrée de manière automatique, pour obtenir votre licence il faut se rendre sur le site de la FFAM (<http://www.ffam.asso.fr>), se connecter avec les identifiants et mot de passe qui vous auront été fourni par courrier par la fédération et imprimer votre licence depuis votre espace abonné.

COTISATION CLUB :

+18 ans :	40,00€
18 ans moins :	16,00€

DROIT D'ENTREE - INSCRIPTION:

Tout nouveau membre – 16,00€

Le droit d'entrée est demandé à tout nouveau membre et n'est payable qu'une seule fois. Si l'inscription au club ne devait pas être renouvelée pendant une saison cette somme pourra être redemandée lors d'une nouvelle inscription